



RAPPORT ANNUEL DE GESTION | 2005-2006

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil de la famille et de l'enfance

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8^e étage, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphone : 418 646-7678

Sans frais : 1 877 221-7024

Télécopieur : 418 643-9832

Courrier électronique : conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca

Une version électronique est disponible sur le site Internet
du Conseil de la famille et de l'enfance au :
www.cfe.gouv.qc.ca

© Octobre 2006

Conseil de la famille et de l'enfance

Dépot légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Dépot légal : Bibliothèque et Archives Canada, 2006

ISBN 13 : 978-2-550-48185-0 (imprimé)

ISBN 10 : 2-550-48185-2 (imprimé)

ISBN 13 : 978-2-550-48186-7 (PDF)

ISBN 10 : 2-550-48186-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2006

Québec, le 25 octobre 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Thériault', written in a cursive style.

Carole Thériault

Québec, le 20 septembre 2006

Madame Carole Thériège
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

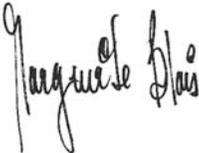
Il me fait plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice s'étant terminé au 31 mars 2006.

Cette année a été l'occasion du renouvellement de la planification stratégique du Conseil. La planification 2006-2009 et ses orientations ont été élaborées et révisées à la lumière des recommandations du groupe de travail sur les organismes visés en 2005-2006. Dans cette perspective, les membres du Conseil ont choisi de prolonger pour une année l'application de la planification stratégique 2002-2005. Par conséquent, le présent Rapport de gestion rend compte des réalisations du Conseil en fonction des orientations présentées dans sa Planification stratégique 2002-2005.

Au cours de l'année 2005-2006, le Conseil s'est acquitté de sa mission en produisant deux Avis dont l'un en réponse à un mandat ministériel, il a publié des mémoires pour contribuer aux débats parlementaires sur des projets touchant la famille et l'enfance. Il a également réalisé un colloque d'envergure ayant pour thème la prise en compte de la diversité des familles. Enfin, il a poursuivi ses activités de consultation et d'écoute des personnes et des milieux oeuvrant auprès des familles en vue de confirmer la pertinence de ses constats et analyses.

Conformément à la loi instituant le Conseil, je vous prie de bien vouloir communiquer ce rapport de gestion à l'Assemblée nationale et vous en remercie à l'avance. Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil, et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Marguerite Blais

Table des matières

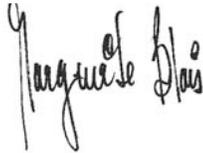
Déclaration de la présidente	7
1. Présentation de l'organisme	9
1.1 La mission du Conseil de la famille et de l'enfance	9
1.2 La composition du Conseil	9
1.3 Le fonctionnement du Conseil	10
1.4 Les partenaires et les destinataires	11
2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance	13
2.1 Les ressources humaines	13
2.2 Les ressources financières	13
2.3 Les ressources matérielles et informatiques	14
3. Éléments contextuels	15
4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2002-2005	17
4.1 Développer et proposer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants	17
4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat	21
4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance	27
5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives	31
5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels	31
5.2 L'éthique et la déontologie	31
5.3 La politique linguistique	31
5.4 Programme d'accès à l'égalité	31
Annexes	33
■ Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance	33
■ Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance	33
■ Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2005-2006	36
■ Bilan des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail	36
■ Suivi des recommandations du Vérificateur général	36

Déclaration de la présidente

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité, celle-ci porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et les contrôles afférents. Je déclare que le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil de la famille et de l'enfance rend compte fidèlement des résultats atteints en lien avec sa mission, ses valeurs, ses orientations et ses objectifs ainsi que de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

Conformément aux attentes exprimées par les parlementaires et suite aux recommandations du Secrétariat du Conseil du trésor, la partie du présent Rapport portant sur la présentation du Conseil a été allégée. Le lecteur qui souhaiterait en savoir davantage sur la mission, l'historique et la structure du Conseil peut consulter le site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca

Je déclare que les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2006.



La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Québec, le 11 septembre 2006



1.1 La mission du Conseil de la famille et de l'enfance

Le Conseil de la famille a été créé en 1988 avant de devenir en 1997 le Conseil de la famille et de l'enfance, dans la foulée de l'institution du ministère de la Famille. Selon sa loi constitutive, il a pour principale mission de conseiller la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine sur toute question relative à la famille et à l'enfance.

Le Conseil doit donner son avis à la ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance que celle-ci lui soumet. Le Conseil doit également favoriser l'expression des familles et de leurs représentants de même que celle des milieux et des institutions concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

Le Conseil a pour principale fonction d'agir comme un observateur éclairé des conditions de vie des familles et des enfants du Québec et de contribuer à la construction d'un environnement propice aux familles et aux enfants. À cet effet, il doit, conformément à sa loi constitutive, produire annuellement un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec, à la manière d'une vigie permanente. Il réalise également des consultations, des études et des recherches, relatives à la dynamique et au contexte qui caractérisent les univers familiaux contemporains. La production d'avis, de rapports, de mémoires et d'études, la participation ou l'organisation d'événements publics et la réalisation d'activités de communication marquent ses principales actions.

Dans l'exercice de ses fonctions, il peut :

- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance;
- saisir la ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- fournir de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis à la ministre et que celle-ci a rendu public.

1.2 La composition du Conseil

Le Conseil de la famille et de l'enfance est une assemblée de quinze membres nommés par le gouvernement du Québec, après consultation de groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et de milieux et d'institutions concernés par les questions d'intérêt familial. Ils sont nommés sur la recommandation de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, avec le souci de la représentativité d'une diversité de milieux, de régions et de domaines d'activités. La durée du mandat des membres, renouvelable une seule fois consécutivement, est de trois ans, celui de la présidence est de cinq ans et renouvelable.

Au cours de l'année le Conseil a connu le décès de M. Jean-Pierre Desaulniers et la démission de Mme Renée Joyal, tous les deux membres du Conseil. Au 31 mars 2006, ces deux postes n'ayant pas été comblés, le Conseil est composé des treize membres suivants :



M^{me} Marguerite Blais

Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

M^{me} Louise Chabot

1^{ère} Vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

M^{me} Suzanne Amiot

Ex-vice-présidente de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

M^{me} Suzanne Couture

Conseillère municipale de la ville de Val-d'Or

M^{me} Jane Cowell-Poitras

Conseillère municipale de la Ville de Montréal, Arrondissement de Lachine et présidente de la Commission permanente sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

M^{me} Huguette Labrecque

Responsable du Comité travail invisible à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale

M^{me} Maria Labrecque Duchesneau

Directrice générale de l'organisme Au cœur des familles agricoles

M. Gilles Prud'homme

Directeur général d'Entraide pour hommes de Montréal

M^{me} Guerline Rigaud

Directrice générale de la Maison SAM X.

M^{me} Josée Roy

Adjointe au Comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

M^{me} Monique Ryan

Avocate

M^{me} Marjolaine Sioui

Coordonnatrice du secteur de la petite enfance à la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

M. Jean-Nil Thériault

Directeur des services administratifs, Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis et Président de l'Association des Centres Jeunesse du Québec

La sous-ministre adjointe du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, **M^{me} Micheline Gamache**, de même que la Secrétaire générale du Conseil de la famille et de l'enfance, **M^{me} Isabelle Bitau**, assistent et participent aux séances, mais n'ont pas droit de vote.

1.3 Le fonctionnement du Conseil

Le Conseil délibère pour comprendre les questions relatives à la famille et à l'enfance et agit en influençant la prise de décisions gouvernementales ainsi que l'action des milieux préoccupés par la situation des familles et des enfants du Québec. Il doit donc développer une vision horizontale et prospective des familles et des enfants du Québec.

Les activités menées par le Conseil de la famille et de l'enfance reflètent les fonctions que lui a confiées le législateur. La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine



peut saisir le Conseil de toute question ou projet relatifs à la famille et à l'enfance. Tous les avis du Conseil sont transmis à la ministre et sont, par la suite, rendus publics dans un délai d'au plus 60 jours. Le Conseil peut également se saisir lui-même de toute question relevant de sa compétence.

Pour réaliser ses mandats, le Conseil compte sur l'apport de ses membres et sur un bureau de permanence composé de personnel issu de la fonction publique. Il fonctionne en constituant des comités de travail formés d'un analyste-conseil de la permanence, de membres du Conseil et, à l'occasion, de personnes provenant de l'externe. En vue de favoriser une bonne circulation des idées, ces comités choisissent l'un des membres du Conseil pour en assumer la présidence pour la durée de la réalisation du projet. Le personnel de la permanence, sous la responsabilité de la secrétaire générale, effectue les études, élabore les projets et rédige les productions écrites pour approbation par les membres. Le Conseil s'appuie également, pour la réalisation d'une partie de ses activités, sur la collaboration ponctuelle de chercheurs et de consultants à qui on confie des mandats. La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente administre le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques, avec le soutien des directions concernées du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La présidente, responsable de la réalisation des objectifs du Conseil, dirige les réunions et assume à temps plein la bonne marche de l'organisme, tant sur le plan administratif que sur celui des travaux. Elle représente le Conseil dans ses rapports avec la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, les institutions politiques, les réseaux institutionnels ainsi que, de manière générale, avec l'ensemble des partenaires et du grand public.

Conformément à la loi préconisant au moins huit réunions annuelles, le Conseil a tenu : le 21 avril 2005, sa **112^e réunion** - le 26 mai 2005, sa **113^e réunion** - le 25 août 2005, sa **114^e réunion** - le 29 septembre 2005, sa **115^e réunion** - le 17 novembre 2005, sa **116^e réunion** - le 14 décembre 2005, sa **117^e réunion** - le 9 février 2006, sa **118^e réunion** - le 16 mars 2006, sa **119^e réunion**. Une réunion extraordinaire a eu lieu le 21 octobre 2005, avec la participation de Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et ministre responsable du Conseil.

1.4 Les partenaires et les destinataires

Le Conseil destine ses productions en premier lieu à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine mais son mandat l'amène aussi à adresser ses observations à l'Assemblée nationale et à ses commissions parlementaires ainsi qu'à l'ensemble des ministres et ministères concernés par les conditions de vie des familles et des enfants.

Il s'adresse également aux groupes communautaires, au milieu de la recherche du domaine social et familial, aux médias. Il cherche à rejoindre les relais d'influence ainsi que les grands acteurs sociaux pour les amener à rechercher des pistes d'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants. Ses activités visent également à informer et à consulter la population en général.



Son partenaire prioritaire dans la recherche de l'amélioration du bien-être des familles et des enfants est le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine mais il établit aussi des partenariats avec d'autres Conseils, des organismes gouvernementaux et des réseaux publics, avec des associations professionnelles et communautaires, des groupes de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille et l'enfance.



2 Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour l'administration de ses ressources, le Conseil a renouvelé en 2005-2006 une entente de services avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette entente prévoit un soutien en matière de communication, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques ainsi que pour la gestion des documents administratifs et la vérification interne.

2.1 Les ressources humaines

Le Conseil de la famille et de l'enfance a compté en 2005-2006 sur un effectif autorisé, outre le poste de Présidente, de onze personnes en équivalent temps complet (ETC). Il compte sur l'ajout d'une ressource occasionnel pour ses besoins en matière de technologies de l'information. À compter du mois de novembre, une ressource contractuelle s'est ajoutée à l'effectif en place, le Conseil souhaitant développer un champ de recherche et d'analyse sur les aspects juridiques liés à la famille. L'organigramme au 31 mars 2005 est présenté à l'annexe 1.

Les professionnels du Conseil, présentent une diversité de formations et d'expériences et chacun d'entre eux se voit confier le développement d'un champ d'expertise spécifique relatif à la famille et à l'enfance. En outre, certains travaux touchant la politique familiale d'ensemble sont effectués en collaboration.

Le Conseil veille à favoriser le développement de la formation de son équipe, en privilégiant tout particulièrement la participation à des colloques ou à des conférences portant sur la famille et l'enfance. Par ailleurs, le personnel a accès à des formations visant le développement des compétences ou le développement de carrière. Enfin, certaines activités de formation visent le perfectionnement dans l'utilisation du matériel et des logiciels informatiques ainsi que la gestion du site Internet.

2.2 Les ressources financières

Le budget du Conseil de la famille et de l'enfance, pour l'exercice 2004-2005, est un élément du programme 2 du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Comme au cours des années précédentes, le Conseil a respecté l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée. De plus, il a mis en place, avec le soutien des ressources du ministère, des processus de contrôle de l'utilisation des ressources financières.

Les dépenses réelles pour les exercices 2004-2005 et 2005-2005 :

Catégories	Crédits votés	Dépenses réelles	
		2005-2006 (000\$)	2004-2005 (000\$)
Rémunération	870,9	785,7	784,6
Fonctionnement	283,0	293,9	227,8
Fonds de transfert	0,0	0,0	0,0
Immobilisation	2,0	0,0	0,0
Total	1 155,9	1 079,7	1 012,4



En ajout aux montants indiqués dans ce tableau, il est à noter que, pour l'organisation du Colloque *Regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir*, le Conseil de la famille et de l'enfance a bénéficié du soutien de la Direction des communications du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille qui a contribué aux dépenses de communications pour un montant de 30 000\$. Par ailleurs, le Conseil a utilisé pour ce même colloque un compte à fins déterminées, équilibré à la fermeture pour un montant de dépenses de 35 040\$.

2.3 Les ressources matérielles et informatiques

Au cours de l'année, son entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale lui a permis de bénéficier des services de la Direction des communications et de ceux la Direction générale adjointe des technologies de l'information afin d'actualiser son site Internet et de développer une application destinée à gérer les inscriptions aux événements publics organisés par le Conseil et à informatiser ses relations avec sa liste des correspondants. Cette même entente lui permet de bénéficier des services de la Direction des ressources humaines et de la Direction de la vérification et des enquêtes administratives. Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a octroyé un soutien en ressources matérielles qui a permis d'effectuer un réaménagement des bureaux qu'il occupe au 900, boulevard René-Lévesque Est, à Québec et de remplacer les ordinateurs des postes de travail. De plus, ce même ministère a fourni le support administratif en matière de ressources financières.



3 Éléments contextuels

L'examen et la compréhension des éléments qui conditionnent l'évolution et les conditions de vie des familles incitent le Conseil à adopter une vision large et intégrative de leurs besoins, en portant une attention soutenue au contexte social dans lequel ces familles évoluent, qu'il s'agisse du monde du travail, de l'organisation sociale, des relations avec les réseaux institutionnels, les services de proximité ou les organismes d'aide aux familles.

Le Québec a connu de profondes transformations au cours des dernières décennies, tant au plan démographique qu'au plan de l'économie et du marché du travail; elles ont eu une influence profonde et durable sur les individus, les familles et les rapports sociaux. Ces transformations demandent des efforts intenses d'adaptation de la part des familles. Les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels auxquels doit répondre la société québécoise contemporaine et la place essentielle de la famille dans l'organisation de cette société définissent la toile de fond sur laquelle le Conseil élabore ses positions et prépare ses recommandations.

La famille contemporaine, avec ses modèles et ses réalités en pleine transformation, figure au centre de nombreux débats, tant dans la sphère publique que dans la vie privée. Le Conseil de la famille et de l'enfance est convaincu, pour sa part, des forces et des ressources qui résident dans la famille et du rôle primordial qu'elle joue dans l'édification d'une société solide et harmonieuse.

Persuadé de l'importance du rôle joué par les familles dans l'évitement des risques tels que la précarité, le repli communautaire ou l'isolement social, le Conseil considère essentiel l'apport de la vie familiale dans la construction identitaire et dans le sentiment d'appartenance sociale ou territoriale. Selon sa vision, le bien-être des communautés, des familles et des individus, repose à la fois sur l'initiative et la dynamique des acteurs eux-mêmes et sur la responsabilité conjointe et solidaire de l'État, du secteur économique et de la société civile.

Il met en évidence la nécessité de faire naître une plus grande sensibilité sociale envers les parents d'aujourd'hui confrontés aux exigences concurrentes de la famille, de l'éducation des enfants et parfois du soutien à l'égard des parents vieillissants, des obligations du marché du travail ou de la participation sociale.

Le Conseil exerce sa mission avec le souci, dans un contexte de ressources limitées, de présenter des analyses crédibles et d'assurer une présence active, continue et documentée. Tout en s'appuyant sur des faits scientifiques et des données valides, le Conseil accorde une attention soutenue aux propos qu'il recueille auprès de la population et des milieux qui oeuvrent au quotidien auprès des familles.



4 Les résultats en fonction de la planification stratégique 2002-2005

L'année 2005-2006 est une année de prolongation du cycle de la Planification stratégique élaborée par le Conseil pour la période 2002-2005, la prochaine planification couvrira la période 2006-2009. Ce plan énonce la mission du Conseil, le contexte et les enjeux qui façonnent son environnement ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs retenus pour guider ses actions au cours des années.

Trois grandes orientations, chacune donnant lieu à plusieurs axes d'intervention, ont été retenues pour cette planification :

- **Développer et proposer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants**
- **Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat**
- **Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance**

Chacune de ces orientations se décline en plusieurs objectifs pour lesquelles le Conseil a développé des indicateurs lui permettant de rendre compte des résultats de son action. Étant donné la nature des activités du Conseil, des éléments qualitatifs ont été ajoutés pour permettre de mieux caractériser le travail accompli.

4.1 Développer et proposer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants

Axe d'intervention : ■ ***l'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale***

Objectif 1	Fournir à la ministre des points de repère en produisant un rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants
Indicateur	Production du Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants
Résultat	<i>Rapport annuel 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, 5 Bilans et perspectives</i> , rendu public le 21 juin 2005.

Un comité de travail formé de membres du Conseil a supervisé la préparation par les analystes de la permanence du ***Rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, 5 Bilans et perspectives***. Adopté par le Conseil en mars 2005, ce Rapport a bénéficié d'une diffusion publique à compter de juin 2005. Visant à faire le point sur l'évolution de la situation des familles en cette dernière année du cycle de sa planification stratégique, le Conseil de la famille et de l'enfance a choisi de présenter ses réflexions à partir d'un bilan sélectif de l'action gouvernementale en matière de soutien aux familles. Le Conseil s'attache à y mettre en lumière les avancées dans cinq domaines qui ont fait l'objet de sa vigilance attentive au cours des dernières années; qu'il s'agisse de la conciliation famille-travail, de soutien économique, de soin, d'éducation ou de milieu de vie. Fidèle à l'approche prospective qui caractérise ses initiatives, le Conseil, à la fin de chaque chapitre, propose à la réflexion une série d'enjeux qu'il lui semble essentiel de prendre en



considération en vue de l'édification d'une société favorable à la famille. Au cours de l'année, le Conseil a aussi débuté les travaux d'élaboration du Rapport 2005-2006.

- Axes d'intervention :**
- ***l'éclairage novateur sur les phénomènes émergents***
 - ***un regard critique et les outils d'influence du Conseil de la famille et de l'enfance sur la prise de décision gouvernementale et institutionnelle***

Objectif 2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer des activités de vigilance autour de cinq domaines : (la politique familiale d'ensemble; l'organisation du monde du travail; le soutien économique et la fiscalité des familles; le droit et les aspects juridiques de la famille, les droits de la personne et de la jeunesse; les milieux de vie et les services aux familles et aux parents)
Objectif 3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Produire des avis à la ministre : <ul style="list-style-type: none"> - demandés par la ministre - à l'initiative du Conseil de la famille et de l'enfance

- Indicateurs**
- Nature et nombre de documents et d'interventions produits concernant les cinq domaines
 - Nombre et qualité des avis produits
- Résultats**
- Avis ***Prendre en compte la diversité des familles***, adopté en décembre 2005
 - Avis ***Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales***, adopté en décembre 2005.

Objectif 4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Produire des mémoires et tout autre commentaire reliés à l'actualité et aux responsabilités des ministères et organismes, à l'initiative du Conseil
-------------------	---

- Indicateur**
- Nombre, pertinence et qualité des mémoires et commentaires produits
- Résultats**
- Le Conseil a déposé un Mémoire en juin 2005 à la Commission des affaires sociales : ***Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi no 108, Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives.***
 - Le Conseil a déposé un Mémoire le 15 novembre 2005 à la Commission des affaires sociales ***Mémoire sur le projet de loi no 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.***
 - Le Conseil a déposé le 24 janvier 2006 un Mémoire à la Commission des affaires sociales ***Mémoire sur le projet de loi no 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.***



Objectif 5	■ Maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations
Indicateur	■ Degré de satisfaction du client destinataire de l'analyse et des recommandations
Résultats	■ Lettres et commentaires reçus suite à la diffusion des documents produits.

L'Avis intitulé ***Prendre en compte la diversité des familles*** fait suite à un mandat ministériel confié au Conseil, l'incitant à examiner les nouveaux modèles familiaux en regard des rôles de chacun des membres de la famille. Dans un premier temps, le Conseil a organisé un colloque sur ce thème. Par la suite, dans cet Avis, le Conseil a entrepris de poursuivre et d'approfondir l'examen des transformations du lien familial contemporain, prenant en compte que les trajectoires conjugales et familiales se diversifient. Au plan individuel, conjugal, familial et social, le défi consiste à reconnaître cet état de fait et à s'y adapter. Une meilleure compréhension des réalités des familles d'aujourd'hui et de demain nous aidera à élaborer des réponses concrètes face à l'évolution des structures familiales et de leur mode de vie.

Le Conseil de la famille et de l'enfance a adopté en décembre 2005 son Avis, intitulé ***Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales***. Il sera rendu public le 15 mai 2006. Les familles désirent résider dans des milieux sécurisants et aspirent à pouvoir s'identifier à leur ville ou village et à contribuer à son amélioration. Les membres des conseils municipaux reconnaissent de plus en plus leurs attentes et cherchent à trouver des solutions à l'épanouissement et au mieux-être des familles. En produisant son Avis, le Conseil a examiné les défis à relever en matière de sécurité, de transport, d'aménagement du territoire, de logement, de lutte contre l'appauvrissement et l'exclusion sociale, de loisir ainsi que les conditions et les moyens à réunir pour parvenir aux environnements souhaités. Le Conseil de la famille et de l'enfance considère essentiel que les décisions et l'action des municipalités et de leurs partenaires conduisent au développement avec les familles de milieux de vie qui leur sont propices. Dans cette optique, il soumet au monde municipal et à ses partenaires gouvernementaux et autres des orientations et des recommandations innovatrices

Le ***Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi no 108, Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives*** a été soumis à la Commission des affaires sociales. Entre autres choses, le Conseil est préoccupé par la situation démographique du Québec et il est d'avis que l'amélioration du régime de congés parentaux demeure l'un des principaux moyens d'atténuer une part importante des freins au projet de fonder une famille. Le Conseil se réjouit de la création d'un programme entièrement québécois de congés parentaux, lequel répond aux besoins exprimés depuis nombre d'années par les familles. À l'occasion de la mise à jour de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil reprend et commente certains principes régissant le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), et formule certaines suggestions quant à sa mise en œuvre et à son évolution.

Dans le cadre de l'étude du projet de loi, Le Conseil a présenté à la Commission des affaires sociales un ***Mémoire sur le projet de loi no 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance***. Il y rappelle les questions fondamentales à la base même de l'existence des



services de garde éducatifs, fruit de l'action militante de parents et d'acteurs qui ont fait preuve de ténacité et de détermination pour mettre en place des services de garde de qualité pour les enfants du Québec. Le Conseil commente les changements proposés dans le projet de loi qui ont retenu son attention.

Le 24 janvier 2006, le Conseil de la famille et de l'enfance a ouvert la commission parlementaire chargée de la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse en déposant son **Mémoire sur le projet de loi no 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives**. Le Conseil a exprimé le souhait que soient clarifiés les principes du système de protection de l'enfance, notamment en ce qui concerne la primauté de l'intérêt et des droits de l'enfant. Il a rappelé qu'il est favorable à une plus grande utilisation des approches consensuelles dans le règlement des conflits familiaux. Il affirme que la prévention et les services de première ligne sont essentiels dans ce domaine particulier de la protection des enfants.

Bien qu'aucune production publiée en 2005-2006 n'ait concrétisé ces travaux, le Conseil maintient une vigilance attentive et soutenue à l'égard des autres domaines qu'il avait identifiés comme prioritaires dans le cadre de sa planification stratégique. Ainsi, un comité de travail est réuni autour de l'élaboration d'une étude sur les familles comportant un enfant sévèrement handicapé, de même qu'une étude sur la participation des familles immigrantes aux activités des organismes communautaires Famille et une étude qualitative sur les services de garde en milieu scolaire. Les publications liées à ces travaux vont paraître au cours de l'année 2006-2007.

Axe d'intervention : Participation et contribution aux débats sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Objectif 6	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intervenir dans les grands débats de société et sur la place publique
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nature et nombre d'interventions du Conseil de la famille et de l'enfance
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tenue du Colloque Regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir et publication du Programme ■ Lettres ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> - Il s'est éteint tout doucement - Jean-Pierre Desaulniers, actif dans la société - L'élection municipale : une occasion de prendre le parti des familles; lettre ouverte aux candidates et aux candidats - Où sont les voleurs d'enfance? - Un rôle pour les grands-parents

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a poursuivi ses efforts pour être présent dans les grands débats de société par la publication de plusieurs lettres ouvertes, sous la signature de sa présidente, en lien avec ses travaux ou encore avec l'actualité politique ou médiatique.



À l'occasion du décès de son père en juillet 2005, la présidente du Conseil a diffusé une lettre ouverte sous le titre ***Il s'est éteint tout doucement***, attirant l'attention sur le rôle difficile des aidants proches et la nécessité de les soutenir.

Sous la signature de la présidente, une lettre, le 18 août 2005, rendait hommage à M. Jean-Pierre Desaulniers, membres du Conseil lors de son décès.

La présidente s'est aussi adressée, au nom du conseil, aux futures et futures élu(e)s municipaux du Québec afin de les sensibiliser à la situation des familles et de les inciter à prendre des engagements à cet égard. La lettre, intitulée ***L'élection municipale: une occasion de prendre le parti des familles: Lettre ouverte aux candidates et aux candidats*** est parue le 12 septembre 2005. Par la suite, la présidente s'est adressée sur le même thème aux élues et élus municipaux dans un article intitulé: ***Quels engagements entreprendrez-vous de réaliser pour les familles?*** Un article, sous la signature de la présidente, ***Mieux vivre en ville en famille*** est paru dans la revue *Municipalité et famille*.

À l'occasion de la parution du film de Paul Arcand, *Les Voleurs d'enfance*, une lettre ouverte, ***Où sont les voleurs d'enfance?*** a été diffusée sous la signature de la présidente du Conseil; elle appelait la conscience collective à saisir l'occasion de la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse pour se préoccuper vivement du sort des enfants et mieux soutenir les efforts des intervenants qui oeuvrent auprès d'eux.

Le 19 février 2006, en réponse à une lettre sous la signature de Francine Allard, écrivaine, la présidente s'adressait aux aînés dans un message intitulé ***Un rôle pour les grands-parents***, leur rappelant qu'ils peuvent jouer un rôle crucial dans l'aide apportée à la génération des jeunes parents, aux prises avec des difficultés de conciliation famille-travail.

En mars 2005, à l'occasion de l'adoption du budget annuel du gouvernement du Québec, le Conseil émettait un ***communiqué*** commentant les mesures prises à l'égard des familles, comme la réduction du coût des services de garde en milieu scolaire pendant la semaine de relâche et les sommes destinées à soutenir les haltes-garderies.

En mars et avril 2004, le Conseil diffusait le Programme du Colloque ***Regards sur la diversité des familles: Mieux comprendre pour mieux soutenir***. Un comité de travail a consacré ses énergies à préparer cet événement public d'une durée de deux jours. Le colloque, tenu les 10 et 11 mai 2005 a réuni environ 150 personnes. Ce colloque visait à mettre en scène divers regards sur la diversité des familles contemporaines, en invitant des conférenciers nationaux et internationaux à échanger sur la réalité des familles afin d'en tenir compte dans le développement de la politique familiale. Une consultation a également été tenue au cours du colloque et poursuivie via le site Internet du Conseil au cours de l'été 2005. Les Actes du colloque Regards sur la diversité des familles ont bénéficié d'une très large diffusion électronique, à l'automne 2005 grâce à une entente avec le site de l'Encyclopédie de l'Agora. Une version papier a été publiée en février 2006.

4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

Axe d'intervention: la prise en compte des points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants

Objectif 1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Procéder à des consultations lors de la préparation de chaque rapport, avis, mémoire, etc.
-------------------	--

Indicateur ■ Nombre et type de consultations



Résultats

- Consultations publiques dans six régions du Québec en vue de l'élaboration du **Rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants - Les transitions familiales (titre provisoire)**
- Consultations d'organismes voués aux intérêts des familles dans le cadre du **Colloque Regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir**
- Consultations d'experts en vue de la préparation du **Mémoire sur le projet de loi no125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives**

Le Conseil se fait un point d'honneur de procéder à une consultation pour chacune de ses productions. Bien que son ampleur ou que son appareillage scientifique puisse varier d'un travail à un autre, le Conseil l'identifie toujours lors de ses publications. L'élaboration de certaines études ou de mémoires peut requérir l'apport d'experts, de chercheurs ou de spécialistes. Cependant, le Conseil, par ses publications, se montre toujours attentif à faire entendre aussi le point de vue des familles elles-mêmes. C'est ainsi par exemple que les rapports sur la situation et les besoins des familles et des enfants portent toujours l'empreinte de l'expression des familles, recueillie dans diverses régions du Québec, lors de rencontres avec les parents, les intervenants et les représentants d'organismes qui les côtoient.

Objectif 2	■ Assurer des liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFAFCF)
Indicateur	■ Nature et nombre de rencontres avec le MFAFCF et les organismes gouvernementaux
Résultats	■ Participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale ■ Consultations ■ Collaborations ponctuelles et régulières

Au cours de l'année 2005-2006, le Conseil a poursuivi sa participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale. Il collabore aussi régulièrement, sur une base formelle ou informelle, à des échanges d'informations avec les directrices et directeurs du ministère et avec les professionnels chargés du développement des dossiers et des recherches.

C'est également avec d'autres Conseils consultatifs que des échanges et des collaborations se sont produits au cours de l'année. Le Conseil est en lien avec le Conseil supérieur de l'éducation pour les suites à l'*Avis Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles* (2001). Un thème conjoint a retenu l'attention des deux Conseils, *les services de*



garde en milieu scolaire, les résultats de cette collaboration se concrétiseront par des productions à l'automne 2006.

Avec plusieurs directions ministérielles ou organismes gouvernementaux et institutionnels, le Conseil a développé des occasions de collaboration sur des projets qui touchent de près ses sujets d'intérêt. À l'invitation de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation, le Conseil participe au comité d'orientation et de suivi du programme *Famille, école et communauté, réussir ensemble*. Sur le sujet de la collaboration école-famille, la présidente a également rencontré les représentants de la Commission scolaire de Montréal. Des rencontres ont aussi eu lieu entre la présidente du Conseil et la Curatrice publique, ainsi qu'avec les représentants du Conseil de gestion de l'assurance parentale. Par ailleurs, Mme Blais, présidente du Conseil a fait partie de l'Équipe de travail pour la mobilisation des efforts en prévention, constituée par le gouvernement dans la foulée des forums des générations. Elle était aussi présente en septembre 2005 au lancement de la consultation sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires.

Le 9 mars 2006, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale annonçait la nomination de Mme Blais, présidente du Conseil, à titre de membre du Comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Conseil partage certaines préoccupations avec l'Office des personnes handicapées du Québec, en particulier sur la question du soutien aux familles comportant un membre handicapé. Plusieurs rencontres entre les dirigeants des deux organismes ont permis d'initier des collaborations sur des travaux qui seront publiés au cours de l'année 2006-2007.

Le Conseil est associé avec plusieurs organismes, pour participer au comité de rédaction de la revue *Développement social*, sous l'égide de l'Institut national de santé publique. Avec ce même organisme, il participe aux séminaires France-Québec, qu'il organise avec la Caisse nationale d'allocations familiales de France (CNAF). Dans ce cadre, la présidente du Conseil a fait partie de la mission d'observation en France en septembre 2005, organisée par l'Institut national de Santé publique du Québec (INSPQ), au bureau de la CNAF et dans les Caisses régionales de Rennes et de Bordeaux.

À titre d'utilisateur, le Conseil est régulièrement invité par l'Institut de la Statistique du Québec, à commenter les orientations retenues pour les grandes enquêtes sur les conditions de vie des familles, telles le cycle 20 consacré à la famille de l'enquête sociale générale (ESG) 2006.

Axe d'intervention : ■ le partenariat avec d'autres organismes pour augmenter la capacité d'influence du Conseil

Objectif 3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer des liens avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
-------------------	--

Indicateur

- Nature et nombre de rencontres avec les organismes communautaires familles et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants

Résultats

- Participation aux activités, colloques et assemblées des organismes
- Rencontres



Le Conseil entretient des liens privilégiés avec les organismes communautaires qui représentent les familles et avec d'autres qui interviennent auprès d'elles, institutionnels et communautaires. Ces divers organismes constituent une part importante du réseau de partenaires que le Conseil a constitué au fil du temps. Le Conseil se fait un devoir de participer le plus possible aux activités, colloques, assemblées générales des organismes pour être présent aux événements et recueillir l'expression des besoins des parents. Ainsi, sur une base régulière, la présidente siège au conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal et également au comité famille de la Conférence des élu(e)s de Montréal. Le Conseil est aussi membre de l'Organisation mondiale des familles (OMF).

Réciproquement, le Conseil invite systématiquement ses partenaires à participer aux événements qu'il organise, à contribuer aux débats qu'il suscite et à nourrir ses réflexions. Dans cet objectif, les productions du Conseil bénéficient d'une large diffusion au sein de ce réseau. Le Conseil fait également valoir son point de vue par le biais d'articles ou d'entrevues diffusés dans les bulletins, journaux ou sites Internet de ces organismes.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance a poursuivi de manière intensive ses intentions de resserrer les contacts avec les partenaires de ce milieu. C'est ainsi que la présidente a rencontré tout au long de l'année des organismes, des partenaires et des représentants de diverses institutions en lien avec les familles ou l'enfance. Entre autres :

- Le 2 avril 2005, présence au Colloque international du Regroupement des centres de la petite enfance de Montérégie ;
- Le 8 avril 2005, représentation du Conseil au Forum québécois du loisir, à Montréal ;
- Le 12 avril 2005, participation à la soirée bénéfice de la Maison St-Gabriel ;
- Le 20 avril 2005, rencontre des représentantes de l'AFEAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale) ;
- Le 25 avril, rencontre avec le directeur général de la Croix-Rouge ;
- Le 26 avril 2005, animation d'une soirée bénéfice, le cocktail du Resto-Plateau à Montréal ;
- le 29 avril 2005, participation à la rencontre de la Table de concertation des Aînés de Laval ;
- Le 2 mai 2005, présidence d'honneur de la soirée au bénéfice de la Fondation Maman Dion ;
- Le 10 mai 2005, remise de plaques honorifiques à des bénévoles dans le cadre de la soirée du 10^e anniversaire de la Semaine québécoise des familles ;
- Le 12 mai 2005, prise de parole à la journée d'activités organisée par la Confédération des organismes communautaires Famille du Québec (COFAQ) ;
- Le 17 mai 2005, allocution à l'adresse du Conseil d'administration de l'Écho féminin de Shawinigan ;
- Le 27 mai 2005, présence au déjeuner du 40^e anniversaire de fondation du Conseil interprofessionnel du Québec ;
- Le 31 mai, allocution à la soirée organisée par le groupe Émergence dans le cadre de la Journée nationale de lutte contre l'homophobie et participation à la conférence de presse du lendemain, le 1^{er} juin ;
- Le 7 juin, présidence d'honneur à la rencontre annuelle du Carrefour familial Hochelaga Maisonneuve ;



- le 13 juin 2005, rencontre des représentants de la Table de concertation sur la condition paternelle ;
- le 17 juin 2005, présence au lancement de la revue *Intervention*, organisé par l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec ;
- Le 3 août 2005, rencontre avec une représentante de Association québécoise de défense des droits des retraités et des pré-retraités (AQDR) ;
- Le 20 août 2005, représentation du Conseil à l'occasion de la Fête des enfants de Montréal ;
- Le 25 septembre 2005, participation à la Marche de sensibilisation de l'organisme Pétales Québec - ligue d'entraide internationale pour les familles adoptives, d'accueil et naturelles ;
- Le 6 octobre 2005, présence au lancement de la publication *Politiques et interventions en habitation*, organisé par la Société d'habitation du Québec ;
- Le 12 octobre 2005, dîner-gala du concours des Femmes d'affaires du Québec. M^{me} Blais, présidente du Conseil a été lauréate dans la catégorie cadre d'un organisme du secteur public et parapublic ;
- Le 15 octobre 2005, présidence d'honneur du Gala Saturne, organisé par la Fédération des agricultrices du Québec ;
- Le 15 octobre 2005, présence au coup d'envoi de la journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité ;
- Le 26 octobre 2005, présidence d'honneur de la Semaine des entreprises en insertion sociale ;
- Le 2 novembre 2005, rencontre des organismes Famille du Diocèse de Québec ;
- Le 5 novembre 2005, 95^e conférence annuelle des Clubs Toastmasters, la présidente recevait le prix du Leadership et communication ;
- Le 1^{er} décembre 2006, participation au bal du maire organisé au profit de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse ;
- Le 9 décembre 2006, présidence d'honneur du Fonds Casse-Noisette pour enfants des Grands Ballets Canadiens de Montréal ;
- Le 23 janvier 2006, rencontre des représentants de la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre d'un projet de financement des activités du CPE de Pointe-Saint-Charles ;
- Le 9 février 2006, présence au lancement du recueil *À vos amours* de la clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, dont la présidente avait rédigé la préface ;
- Le 14 mars 2006, première rencontre avec le président du Comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Le 17 mars 2006, présence lors du lancement de la Semaine d'actions contre le racisme, à Montréal.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est associé à l'organisation de moments forts dans l'année qui mobilisent les familles ou qui cherchent à valoriser les parents, comme le comité de la Semaine québécoise des familles qui se tient chaque année en mai.



Objectif 4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nature et nombre de partenariats avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Siège au Conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) ■ Siège au Conseil des partenaires et membres des différents comités du Partenariat de recherche <i>Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles</i> ■ Participation aux séminaires France-Québec, organisés par l'Institut national de santé publique et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et collaboration à la revue <i>Développement social</i> ■ Vigie en recherche

Le Conseil voit dans sa participation aux instances de recherche sur la famille et les enfants une manière de développer ses connaissances et de faire ressortir les objets de recherche qui sont les plus susceptibles d'éclairer les phénomènes émergents touchant la famille et les enfants.

Au Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ), le Conseil siège au Conseil d'administration depuis 1990. Voué au transfert des connaissances, le CDRFQ organise aux deux ans un symposium de recherche qui réunit quelque trois cents participants des milieux des chercheurs, des intervenants des réseaux et du gouvernement ainsi que des organismes communautaires familles (OCF). Dans les années intercalaires des Symposiums, le CDRFQ organise un colloque axé principalement sur l'application des recherches dans l'intervention.

Le Conseil agit très activement aussi comme membre du comité de gestion et en participant aux différents comités du Partenariat de recherche *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* qui reçoit un financement d'équipe du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ce partenariat évolue au travers d'une programmation de recherche et de transfert des connaissances produisant de riches développements que peuvent s'approprier les chercheurs, les gouvernementaux et les communautaires qui font partie du partenariat.

Ajoutons que le Conseil suit de près les travaux de l'Institut de recherche en politiques publiques, des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, de l'Institut Vanier de la famille et du groupe de recherche sur la cohésion sociale à l'Université Western. Dans une perspective plus internationale, il exerce une vigie sur les activités de recherche de la Caisse nationale des allocations familiales et de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France, de l'Observatoire européen des affaires familiales et du National Council on Family Relations aux États-Unis.



4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

Axes d'intervention: ■ *la diffusion et la promotion des travaux du Conseil*

■ *le suivi des avis et des rapports*

Objectif 1	■ Mettre en application le plan de communication selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- alimentation des médias- prise de parole dans les événements publics- qualité des publications- qualité du site Internet- diversité des outils de communications
-------------------	---

Indicateur ■ Taux de mise en œuvre selon les critères déterminés

Résultats ■ Conception graphique des publications majeures
■ Refonte du site Internet et développement d'indicateurs
■ Diffusion d'un Bulletin électronique
■ Relations avec les médias

Objectif 2	■ Assurer la présence régionale du Conseil de la famille et de l'enfance
-------------------	--

Indicateur ■ Nombre de régions où il y a eu l'intervention du Conseil de la famille et de l'enfance

Résultats ■ Les résultats sont présentés dans la section 4.2, objectifs 1 et 4

Objectif 3	■ Assurer le suivi des avis et des rapports
-------------------	---

Indicateur ■ La nature et le nombre de recommandations ayant donné lieu à des décisions ou actions gouvernementales

Résultats ■ ***Le Rapport annuel 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, 5 Bilans et perspectives*** fait état des actions gouvernementales en lien avec les activités de vigie du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour que les travaux du Conseil aient une large diffusion et que leur influence soit la plus déterminante possible, les stratégies de communication sont essentielles. Aussi, à l'aide d'un plan de communication, le Conseil effectue annuellement la révision de ses moyens de communication pour les rendre plus efficaces.

Notamment, chaque publication majeure, en particulier les avis et les rapports annuels fait l'objet d'une **conception graphique** spécifique et porte la signature d'une personnalité plus marquée.



Le **site Internet**, toujours en mutation, est considéré comme un site convivial et accessible, les refontes et les mises à jour sont réalisées avec le soutien de la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Conseil met en oeuvre également la parution d'un **Bulletin électronique** et s'est doté des outils techniques permettant sa diffusion. Grâce aux efforts investis en cette matière, les statistiques de fréquentation sont très satisfaisantes, tous les indicateurs montrent une amélioration sur l'année antérieure comme l'indique le tableau ci-après. Par ailleurs, depuis janvier 2005, un relevé statistique des consultations des publications fournit des indicateurs de suivi des activités du Conseil. D'autres indicateurs, comme des sondages ponctuels, sont également utilisés afin de mieux connaître les attentes des personnes qui visitent le site et d'y répondre.

Chiffres clés				
	Année 2005-2006	Année 2004-2005		Variation par rapport à l'année 2004-2005
Total des visites	103 825	25 733	▲	303,47 %
Moyenne mensuelle des visites	8 652	6 433	▲	34,49 %
Total des pages vues	194 343	36 168	▲	437,33 %
Moyenne mensuelle des pages vues	16 195	9 042	▲	79,11 %
Nombre de pages par visite	1,87	1,43	▲	30,49 %
Durée moyenne de la visite	21:44	8:40	▲	13:04

Le mois de fréquentation le plus élevé est en mars 2006 avec 13 112 visites alors que juillet 2005, du fait de la période estivale est le moins achalandé avec 6 288 visites.

Le document le plus téléchargé est encore le *Rapport annuel 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants: Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude*, la copie papier étant épuisée.

Les lancements des avis ou des travaux du Conseil peuvent être l'occasion de conférences de presse. Ce fut le cas pour le lancement de l'*Avis Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales* rendu public au moment où la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine annonçait une aide financière à la ville de Montréal pour l'élaboration de sa politique familiale municipale.

La présidente est souvent sollicitée pour obtenir des points de vue ou des commentaires sur les phénomènes de l'environnement familial. Les difficultés de conciliation famille-travail que connaissent les familles du Québec ont été une thématique largement publicisée par les médias, tant écrits que télévisuels ou radiophoniques, que ce soit sur le sujet du retrait du milieu de travail lors de l'arrivée de l'enfant (avec le mise en oeuvre du régime d'assurance parentale), des responsabilités parentales (incompatibilité des horaires et des périodes de vacances), ou sous celui des responsabilités à l'égard des personnes âgées moins autonomes et des difficultés vécues par la « génération sandwich ».

Activités médiatiques de la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance	Nombre
Entrevues avec les médias nationaux	24
Entrevues avec les médias régionaux ou corporatistes	20
Conférences de presse	1
Total	45



Axe d'intervention : ■ *la représentation publique du Conseil de la famille et de l'enfance*

Objectif 4	■ Assurer une présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial
Indicateur	■ Nature et nombre des présences, par un représentant du Conseil de la famille et de l'enfance, aux diverses manifestations et activités du domaine familial
Résultats	■ Allocutions lors d'événements ■ Conférences sur des thématiques en lien avec les travaux du Conseil

De nombreuses prises de parole ont été réalisées en cours d'année, principalement par la présidente, sur diverses questions familiales. Adaptées aux auditoires, ces allocutions sont autant d'occasions d'approfondir et de tisser des liens avec d'autres acteurs sociaux concernés par la famille.

Les principales allocutions et conférences :

- Le 15 avril 2005, conférence au Congrès du Regroupement des Offices municipaux d'habitation du Québec, elle y présentait le point de vue du Conseil, en matière de logement des familles avec une conférence intitulée : *L'habitation : plus qu'un toit pour les familles québécoises*;
- Le 28 avril 2005, conférence aux Assises de l'Union des municipalités du Québec ;
- Le 13 mai 2005, conférence sur la conciliation famille-travail au 61^e Congrès de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ;
- Les 26, 27 et 28 mai 2005, atelier au 18^e Colloque du Carrefour Action municipale et familles, à Saint-Georges ;
- Le 20 juin 2005, Mme Blais, présidente du Conseil, participait à un tournage dans le cadre de la série *À la croisée des chemins*, dont la diffusion est prévue pour l'automne 2006 ;
- Le 17 septembre 2005, présentation du Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants : 5 Bilans et perspectives lors d'une conférence à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des Centres jeunesse ;
- Les 26 et 27 septembre 2005, participation au Forum franco-québécois sur la santé et le vieillissement; Mme Blais a participé au débat ciblé, organisé par le ministre de la Santé et des services sociaux à la fin du deuxième jour ;
- Le 20 octobre 2005, représentation du Conseil au Colloque *Agir ensemble? C'est faisable, ça se fait!* - Mobilisation des communautés et stratégies d'action intégrées au Centre 1, 2, 3, GO à Montréal ;
- Le 6 novembre 2005, conférence à l'Association des devenus sourds et malentendants du Québec ;
- Le 10 novembre 2005, conférence à l'Office municipal d'habitation de Montréal sur le *dernier rapport annuel sur la situation et les besoins des familles - 5 Bilans et perspectives*;



- Le 20 janvier 2006, présentation du *Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles - 5 Bilans et perspectives*, en particulier le chapitre portant sur la conciliation famille-travail aux conseillers de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), réunis à Montréal;
- Le 15 mars 2006, conférence, *La place des aînés dans la famille*, à la Table de concertation des aînés de la Mauricie, à Shawinigan;
- Le 21 mars 2006, participation au panel sur le thème Femmes de pouvoir au 25^e anniversaire du réseau des femmes d'affaires du Québec.

Axe d'intervention : ■ *la reconnaissance de l'expertise du Conseil de la famille et de l'enfance par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance*

Objectif 5	■ Accentuer l'accessibilité du Centre de documentation
Indicateur	■ Nombre et types de clients
Résultats	■ Mise à jour de la documentation disponible ■ Mise en ligne de la liste des nouveautés
Objectif 6	Répondre adéquatement aux demandes diversifiées de renseignements et d'informations
Indicateur	■ Taux de réponse et taux de satisfaction de la clientèle
Résultats	■ Taux de réponse : 100% ■ Indicateurs pour le taux de satisfaction en développement
Objectif 7	■ Produire le bilan de cinq ans demandé par l'article 28 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance
Indicateur	■ Production d'un Rapport-Bilan de cinq ans
Résultat	■ Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance - Décembre 2002

Rassemblant plus de 4500 ouvrages spécialisés, le Centre de documentation puise aux meilleures sources et centralise des données et des informations trop souvent dispersées. Ouvert au public, il bénéficie essentiellement de la fréquentation de personnes à la recherche de références spécialisées sur la famille, spécialistes ou étudiants. Au cours de l'année 2005-2006, le centre a maintenu le rythme de ses acquisitions, la responsable a effectué une mise à jour de la documentation disponible et du système de classement. Par ailleurs, la liste des nouveautés est systématiquement annoncée sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance. En vue de l'année à venir, des démarches sont entreprises en vue d'intégrer un meilleur usage des nouvelles technologies dans la gestion du Centre.



5 Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

Comme organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population ou aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil de la famille et de l'enfance, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès aux informations publiques qu'il peut produire; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence. Aucune demande d'accès à l'information n'a été formulée à l'adresse du Conseil en 2005-2006.

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de Loi d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. La secrétaire générale participe régulièrement aux activités organisées pour le réseau des responsables en cette matière et transmet les informations pertinentes au personnel lors des réunions d'équipe.

5.2 L'éthique et la déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et se conforme aux directives du *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*. Pour leur part, les membres du Conseil s'engagent à respecter un code de déontologie. Une copie de ce code est présentée en annexe. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2005-2006.

5.3 La politique linguistique

Le Conseil se conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Les logiciels utilisés par le personnel sont en français, le site Internet et la documentation produite par le Conseil respectent la politique linguistique du ministère.

5.4 Programme d'accès à l'égalité

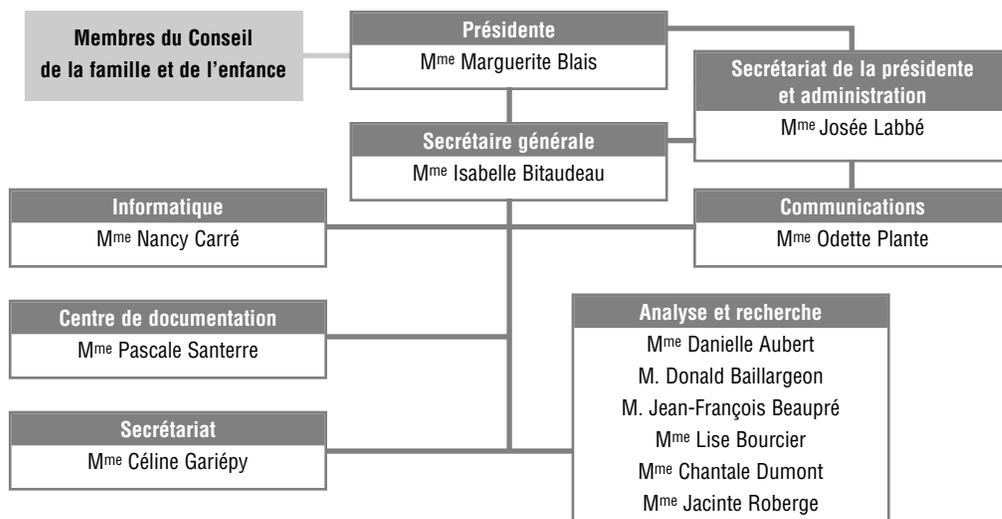
Une seule personne a été recrutée par le Conseil au cours de l'année 2005-2006, faisant partie de la catégorie des moins de 35 ans. Cette personne ne correspondait à aucune des catégories visées par les objectifs du programme d'accès à l'égalité des diverses composantes de la société québécoise.

Le tableau ci-après indique l'état de situation au 31 mars 2006 quant au niveau de représentation des femmes au sein de l'effectif du Conseil.

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau
Nombre de femmes	2	5	3	1
Nombre d'employés	2	7	3	1
Pourcentage	100 %	71 %	100 %	100 %



Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance



Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Adopté le 14 octobre 1999

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 19981), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance: la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.



Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêt

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.



16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.

Exclusivité de service

17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Déclaration concernant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance et m'engage à m'y conformer.

Date : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____



Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2005-2006	
Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants <i>5 Bilans et perspectives</i>	juin 2005
Mémoire <i>Mémoire sur le projet de loi no 108, Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives</i>	juin 2005
Rapport de gestion <i>Rapport annuel de gestion 2004-2005</i>	août 2005
Mémoire <i>Mémoire sur le projet de loi no 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i>	novembre 2005
Avis <i>Prendre en compte la diversité des familles</i>	décembre 2005
Avis <i>Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales</i>	décembre 2005
Mémoire <i>Mémoire sur le projet de loi no 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives</i>	janvier 2006
Actes <i>Actes du Colloque Regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir</i>	février 2006

L'intégralité des publications du Conseil de la famille et de l'enfance est accessible sur son site Internet:
<http://www.cfe.gouv.qc.ca/>

Bilan 2001-2004 des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail

Relativement à la politique concernant la santé des personnes au travail, des actions ont été menées avec le soutien des directions concernées dans le cadre de l'entente de services administratifs que le Conseil de la famille et de l'enfance a conclue avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Ainsi, au cours des années 2003-2004 et 2004-2005, la Direction de la santé et sécurité au travail a été sollicitée pour effectuer l'examen des postes de travail et proposer des recommandations. Le mobilier de bureau a été renouvelé en 2005-2006, les postes de travail sont désormais constitués de mobilier intégré.

Suivi des recommandations du Vérificateur général

Il convient de souligner que le Conseil de la famille et de l'enfance n'a pas fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général depuis l'année 2000-2001. Le chapitre 3 du Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001 (tome 1) portait sur l'Éthique au sein de l'administration gouvernementale québécoise. Le Conseil de la famille et de l'enfance figurait alors sur la liste des entités à qui un questionnaire a été expédié. Les éléments mis en œuvre suite aux recommandations du Vérificateur général sont décrits à la section 5.2 du présent Rapport de gestion.





Conseil de la famille
et de l'enfance